

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1125G Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Tourist Services.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande l'autorisation de signer avec l'association Tourist Services une convention prévoyant l'attribution d'une subvention de 10 000 euros au titre de l'exercice 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisée à signer la convention entre le Département de Paris et l'association Tourist Services.

Article 2 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Tourist Services - 31, rue du Pont Neuf - 75001 Paris – N° simpa 21861.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 94 / nature 6574 / ligne DF55002 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris.